

Avis de constitution

SOCIETE « ANNAELLE TRANSPORT »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI 1, Lot 100, Ilot
19

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/08/2025, et enregistrés au CEPICI le 19/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANNAELLE TRANSPORT »

Objet : OBJET

La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

• TRANSPORT et LOGISTIQUE : VTC, taxi,
transport
véhicules, vente de pièces détachées et matériels
industriels
Vente de matériels médical et consommable
médical

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI 1, Lot 100, Ilot 19

Dirigeant(s) Mme DELORG KOUEGOUE DIANE CHRISTELLE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-10443 du 13/10/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°62794/GTCA/RC/2025 du 13/10/2025

